



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 février 2024

Nombre de Conseillers : 23
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

Date de convocation : 08/02/2024
Date d'affichage : 08/02/2024

Présents : Mme LOUBRADOU, M. CAZAJOUS, Mme MARCHE, M. CONAN, Mme CANO-CRÉAC'H, M. SERRES, Mme ANCLADES-IGUAZ, Mmes PAULIN-SOURDAINE, MM. MAURIET, VAZ, CHAIZE, Mmes HAUROU-BEJOTTES, M. BONNEBAIGT, Mme COUDRAIS, MM. CARRERE, Mme MASSEÏ, M. DUCOS, Mme LEMAIRE

Absents ayant donné procuration :

- M. AUDELAN à Mme PAULIN-SOURDAINE
- Mme RONCARI à Mme COUDRAIS
- M. LAUVERGNIER à M. VAZ
- M. PASTRE à Mme LEMAIRE
- Mme ABADIE à Mme ANCLADES-IGUAZ

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jean-Paul SERRES

DELIBERATION N° 2024-0215-05 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

VU l'article L 313-1 du code général de la fonction publique qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant ;

VU l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité au 01/02/2023 ;

CONSIDERANT la saisine du Comité Social Territorial le 2/01/2024

CONSIDERANT que les responsables des services ont besoin de soutien administratif pour l'exécution de leurs missions et notamment :

- Responsable de la vie scolaire : suivi des inscriptions et facturations, gestion du portail famille
- Directrice des services techniques : établissement des bons de commande, suivi des bons de livraison et des factures, suivi administratif des marchés, relances des entreprises, suivi des chantiers externalisés, l'instruction des DT/DICT, l'établissement de devis.
- Gestionnaire RH : suivi des formations, établissement de courrier, suivi administratif des recrutements

CONSIDERANT que de façon à assurer la continuité de service à l'accueil mairie et APC, certaines de ces missions administratives peuvent être couplées à celles de l'accueil des usagers ;

CONSIDERANT les besoins de compétences supplémentaires au sein des services techniques, et notamment au pôle entretien des espaces ;

CONSIDERANT l'absence prolongée du responsable de pôle espaces verts et le besoin de créer un emploi permanent d'adjoint pour assurer ces fonctions ;

CONSIDERANT le départ en détachement d'un agent d'accueil pour intégrer la Fonction Publique d'Etat, détachement accordé pour 12 mois ;

CONSIDERANT que l'emploi susvisé n'est pas vacant et ne permet pas de nommer un fonctionnaire en remplacement, ce qui génère des difficultés en termes de délégations de signatures notamment

CONSIDERANT la vacance définitive de l'emploi de Responsable Etat civil, Elections et Comptabilité

CONSIDERANT que suite au départ à la retraite d'un agent technique du service entretien, une réorganisation des missions et du service a permis de réaffecter les missions d'entretien des locaux. L'emploi de cet agent est donc définitivement vacant.

Entendu l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE des modifications suivantes :

SERVICE ADMINISTRATIF – FONCTIONS SUPPORT

- Transformation de 2 emplois d'agents d'accueil en « agent d'accueil et assistant administratif » sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps plein
- Création d'un emploi « agent d'accueil et assistant administratif » sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps plein
- Suppression d'un emploi de Responsable Etat civil, Elections et Comptabilité

SERVICE TECHNIQUE

- Modification de l'emploi de responsable de pôle « voirie-bâtiment-atelier » qui pourra également être occupé par un agent titulaire d'un grade du cadre d'emploi des adjoints techniques.
- Création d'un emploi de « responsable-adjoint du pôle espaces verts » à temps plein sur les grades des cadres d'emploi des adjoints techniques et agents de maîtrise.
- Création d'un emploi « assistant technique et administratif » à temps plein sur les cadres d'emploi d'adjoint administratif, adjoint technique et agent de maîtrise ;
- Création d'un emploi d'agent technique polyvalent, sur le cadre d'emploi des adjoints techniques et à temps plein.

SERVICE VIE SCOLAIRE

- Suppression d'un emploi d'agent technique polyvalent à 0.33 ETP – 11,55h/semaine

Article 2 : pour l'ensemble des créations d'emploi, si le poste ne peut être pourvu par un fonctionnaire, AUTORISE Madame la Maire à recruter un agent non titulaire dont les fonctions relèveront du même cadre d'emploi dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade considéré.

Article 3 : DECIDE de modifier en conséquence le tableau des emplois au 1er mars 2024 tel qu'annexé à la présente

Article 4 : AUTORISE Madame la Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2024 – chapitre 012

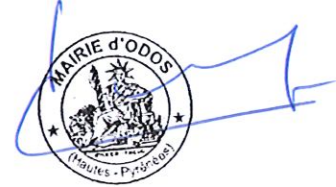
Article 3 : La Maire et la DGS sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération. La Maire, la DGS et la responsable RH

Le/la secrétaire de séance,



Fait et délibéré à ODOS.
Pour copie conforme.

La Maire,
Isabelle LOUBRADOU



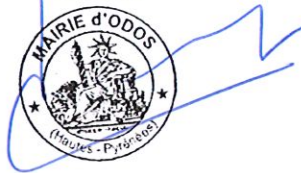
DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le :

Publiée ou notifiée le :

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

La Maire,



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État

Emplois Permanents

Au 01/03/2024	Catégorie	Emploi	Cadres d'emplois possibles	Effectifs budgétaires		Effectifs pourvus		Durée hebdomadaire de travail de l'agent	Grade actuel de l'agent titulaire du poste
				Nombre	En ETP	Nombre	En ETP		
Service administratif									
A	DGS		Cadre d'emploi des Attachés Territoriaux	1	1	1	1	35h	Attaché principal
B	Responsable Ressources Humaines		Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux	1	1	0	0	35h	
B	Responsable Urbanisme et aménagement		- Cadre d'emploi des Adjoints administratifs - Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux	1	1	1	1	35h	Rédacteur principal de 2ème classe
B/C	Responsable gestion comptable et état civil		- Cadre d'emploi des Adjoints administratifs - Cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux	1	1	1	1	35h	Rédacteur principal de 1ère classe
C	Gestionnaire Ressources Humaines		Cadre d'emploi des adjoints administratifs	1	1	1	0,8	28h	Adjoint administratif principal 2ème classe
C	Secrétaire		Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	1	1	1	1	35h	Adjoint administratif principal de 1ère classe
C	Agent d'accueil		Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	1	1	1	1	31,5h	Adjoint administratif territorial
C	Agent d'accueil et assistant administratif		Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	1	1	1	1	35h	Adjoint administratif territorial
C	Agent d'accueil et assistant administratif		Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	1	1	1	0	35h	Adjoint administratif principal de 2ème classe
C	Agent d'accueil et assistant administratif		Cadre d'emploi des Adjoints administratifs	1	0,9	1	0,9	35h	Adjoint administratif territorial
C	Vaguemestre		Cadre d'emploi des Adjoints techniques	1	1	1	1	35h	Adjoint technique principal de 1ère classe
TOTAL SERVICE ADMINISTRATIF				11	10,9	10	8,7		
Service technique									
A	Directeur/directrice des Services Techniques		Cadre d'emploi des ingénieurs Territoriaux	1	1	1	1	35h	Ingénieur Territorial
B	Responsable des Services Techniques		Cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux	1	1	0	0	35h	Technicien principal 1ère classe
C	Responsable du pôle voirie, bâtiment, atelier		Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise	1	1	1	1	35h	Adjoint technique
C	Responsable du pôle entretien des espaces		Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise	1	1	1	1	35h	Agent de maîtrise principal
C	Responsable-adjoint au pôle entretien des espaces		Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise	1	1	0	0	35h	
C	Assistant technique et administratif		Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise Cadre d'emploi des adjoints techniques Cadre d'emploi des adjoints administratifs	1	1	1	1	35h	Agent de maîtrise principal
C	Agent technique polyvalent		Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux	1	1	1	1	35h	Adjoint technique principal de 1ère classe
C	Agent technique polyvalent		Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux	1	1	1	1	35h	Adjoint technique principal de 1ère classe
C	Agent technique polyvalent		Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux	1	1	1	1	35h	Adjoint technique principal de 1ère classe
C	Agent technique polyvalent		Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux	1	1	1	1	35h	Adjoint technique principal de 2ème classe
C	Agent technique polyvalent		Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux	1	1	1	1	35h	Adjoint technique territorial

Accusé de réception en préfecture
06-21650318-2024-0215-2024-0215-05-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024

Emplois Permanents

Au									
01/03/2024									
C	Agent technique polyvalent	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux	1	1	1	1	1	35h	Adjoint technique territorial
C	Agent technique polyvalent	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux	1	1	0	0	0	35h	Adjoint technique territorial
C	Agent technique polyvalent	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux	1	1	0	0	0	35h	
TOTAL SERVICE TECHNIQUE			14	14	10	10	10		
Service vie scolaire									
C	Responsable du Service Vie Scolaire	- Cadre d'emploi des Adjointes d'Animation Territoriaux - Cadre d'emploi des Animateurs Territoriaux	1	1	1	1	1	35h	Adjoint d'animation principal de 2ème classe
C	ATSEM	Cadre d'emploi des ATSEM	1	1	1	1	1	35h	ATSEM principal de 1ère classe
C	ATSEM	Cadre d'emploi des ATSEM	1	1	0	0	0	35h	ATSEM principal de 2ème classe
C	ATSEM	Cadre d'emploi des ATSEM	1	1	1	1	1	35h	ATSEM principal de 2ème classe
C	ATSEM	Cadre d'emploi des ATSEM	1	1	1	1	1	35h	ATSEM principal de 1ère classe
C	Agent technique polyvalent	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux	1	1	1	1	1	35h	Adjoint technique territorial
C	Agent technique polyvalent	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux	1	1	0	0	0	35h	Adjoint technique territorial
C	Agent technique polyvalent	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux	1	0,86	1	0,86	0,86	29,98h	Adjoint technique principal de 2ème classe
C	Agent technique polyvalent	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux	1	0,8	1	0,8	0,8	28,03h	Adjoint technique principal de 2ème classe
C	Agent technique polyvalent	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux	1	1	1	1	1	35h	Adjoint technique principal de 1ère classe
C	Agent technique polyvalent	Cadre d'emploi des Adjointes Techniques Territoriaux	1	0,87	1	0,87	0,87	30,35h	Adjoint technique territorial
TOTAL SERVICE VIE SCOLAIRE			11	10,53	9	8,53			
Service police municipale									
	Police municipale	Cadre d'emploi des agents de police municipale	1	1	1	1	1	35h	Brigadier chef principal
TOTAL SERVICE POLICE MUNICIPALE			1	1	1	1	1		
TOTAL PERSONNEL COMMUNAL			37	36,43	30	28,23			

Accusé de réception en préfecture
065-2165033 18-20240215-2024-0215-05-DE
Date de télétransmission : 16/02/2024
Date de réception préfecture : 16/02/2024